Escroqueries, vol d’identité et autres fraudes

La fraude est un crime qui prend de l’ampleur au Canada. Les gens de tous âges sont victimes d’escroqueries, mais surtout les personnes âgées. Les victimes de fraude perdent presque toujours de l’argent. Internet facilite la fraude et permet de s’en tirer. Mais vous pouvez vous protéger contre la fraude.



Cette publication explique de façon générale la loi en vigueur en Nouvelle-Écosse, au Canada. L'information ne constitue pas un avis juridique. Si vous avez un problème juridique, communiquez avec un avocat pour obtenir des conseils sur les mesures à prendre dans votre situation.

Nous remercions la Law Foundation of Nova Scotia, la Ministère de la Justice Canada, et la Nova Scotia Department of Justice et Le fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles pour le financement de base de nos services et Nova Scotia Department of Seniors and Justice Canada pour le financement de cette publication.

I

Contenu

Qu'est-ce que la fraude? 4

Qu'est-ce que la fraude à la consommation? 4

Comment la fraude à la consommation se produit-elle? 4

Quels sont les types d'escroqueries les plus courants? 5

Reconnaître la fraude 7

Qu'est-ce que le vol d'identité? 8

Comment les voleurs d'identité obtiennent-ils des renseignements personnels? 8

Se protéger contre la fraude. 9

Que puis-je faire si je pense être la cible d'une fraude? 12

Que faire si je suis victime d'une fraude? 12

Conseils rapides 13

Où puis-je obtenir plus d'informations? 14

Information juridique générale 16

©Copyright SIJNE 2025

Si vous soupçonnez que vous êtes une cible de fraude ou si vous avez déjà envoyé des fonds, ne soyez pas gêné - vous n'êtes pas seul. Si vous voulez signaler une fraude ou si vous avez besoin de plus d'informations, communiquez avec le Centre canadien de lutte contre la fraude à l'adresse suivante antifraudcentre-centreantifraude.ca ou 1-888-495-8501.

Qu'est-ce que la fraude?

La **fraude** est une escroquerie intentionnelle. La fraude est un crime. Certains types de fraude sont appelés arnaques ou stratagèmes. La fraude cause habituellement une perte financière à la victime. L'Internet a créé de nouvelles possibilités pour les **fraudeurs**.

La personne qui est trompée est généralement appelée **victime ou marque**. La personne qui fait la tromperie est généralement appelée un fraudeur, un escroc, un auteur de l'infraction ou un voleur.

La fraude peut être très profitable pour les criminels. Les fraudeurs sont difficiles à attraper parce qu'ils sont compétents dans leur domaine, peuvent réussir à disparaître avant d'être pris, et ils ne sont peut-être même pas au Canada.

Les victimes sont souvent trop gênées pour le dire à qui que ce soit, et tant de fraudes ne sont pas signalées.

Qu'est-ce que la fraude à la consommation?

La fraude à l'égard des consommateurs consiste à tromper intentionnellement une personne qui achète un produit ou un service. Par exemple, vous êtes trompé en payant de l'argent pour quelque chose qui n'existe pas, qui n'est pas décrit avec précision ou qui a peu ou pas de valeur. Un autre exemple est celui de se faire tromper en lui donnant des renseignements qui permettent à un fraudeur de vous voler.

La fraude à l'égard des consommateurs se produit lorsqu'une personne, un groupe ou une entreprise profite de particuliers, généralement pour en tirer un profit.

Comment la fraude à la consommation se produit-elle?

Les fraudeurs abordent leurs victimes de plusieurs façons :

- De porte en porte
- appel téléphonique

©Copyright SIJNE 2025

- envoyer le courrier par l'intermédiaire du système postal
- envoyer des courriels, utiliser les médias sociaux ou d'autres services en ligne
- Rencontre dans un café, un club, un lieu de culte ou autre lieu.

Ils peuvent vous attirer avec une publicité télévisée, un article de magazine, une annonce dans un journal, un site Web, un sondage ou par l'intermédiaire des médias sociaux.

Un fraudeur peut vous causer des pertes financières sans avoir à établir de contact personnel avec vous. Ils pensent toujours à des escroqueries nouvelles et différentes pour profiter des gens.

Quels sont les types d'escroqueries les plus courants?

Malheureusement, il existe tellement de types d'escroqueries qu'ils ne peuvent pas tous être énumérés ici, et il est également difficile de deviner quelle sera la prochaine nouvelle arnaque. Voici des exemples de fraudes à la consommation plus courantes :

- **Vol d'identité :** Le fraudeur utilise vos renseignements personnels et financiers pour vous voler. C'est la fraude la plus répandue en Amérique du Nord.
- **Fraude relative aux frais d'avance :** Vous êtes invité à effectuer un paiement ou à fournir des renseignements personnels ou financiers avant de recevoir un produit ou service.
- **Fraude par GAB, carte de crédit et carte de débit :** Le fraudeur utilise vos codes d'accès et numéros de carte pour retirer des espèces de vos comptes ou payer des achats avec votre crédit.
- **Contrefaçon :** Le fraudeur paie ses achats avec de l'argent faux, des chèques ou des mandats-poste.
- **Fraudes de porte à porte :** Le fraudeur vient à votre porte et dit : « Je passais en voiture et j'ai remarqué que votre toit a besoin d'être réparé. » Ou « J'ai des matériaux en surplus que je peux vous vendre au prix coûtant » Ou « J'aurai besoin d'un acompte de 50 % pour acheter du matériel ». Vérifiez toujours auprès du bureau de la gestion des affaires ou d'un voisin qui les a utilisés avant d'embaucher une personne pour faire du travail à votre domicile.
- **Situation d'urgence :** Le fraudeur prétend être quelqu'un de proche et vous dit qu'il a besoin d'argent immédiatement en raison d'une fausse urgence, comme être arrêté et avoir besoin d'argent pour la caution, être dans un accident de voiture ou avoir des difficultés à revenir au Canada. Les grands-parents sont particulièrement vulnérables à ce type de fraude, car l'escroc peut prétendre être un petit-enfant qui prétend avoir besoin d'argent de toute urgence.
- **Faux organismes de bienfaisance :** Le fraudeur prétend être un organisme de bienfaisance (parfois en utilisant un nom similaire, en vous remerciant pour votre soutien passé ou en

©Copyright SIJNE 2025

essayant de profiter d'une catastrophe comme une inondation ou un ouragan). Parfois, le fraudeur va de porte en porte en prétendant recueillir des dons pour une œuvre de bienfaisance..

- **Usurpation d'identité :** Le fraudeur se fait passer pour quelqu'un ou quelque chose d'autre pour son profit personnel; par exemple, quelqu'un se fait passer pour un petit-enfant qui a besoin d'argent.
- **Fraude en matière de placements :** Le fraudeur vous induit en erreur et vous fait donner de l'argent pour des entreprises qui promettent des profits irréalistes.
- **Possibilités d'emploi trompeuses :** Le fraudeur promet un gros revenu pour un travail facile, une commission ou un investissement de démarrage, ou un emploi presque garanti après un cours coûteux.
- **Enchères, loteries et concours en ligne :** Le fraudeur vous trompe en vous incitant à acheter des articles de peu ou pas de valeur, ou à acheter des billets ou des prix qui n'existent pas ou qui ont peu de valeur.

Communiquez avec le Centre antifraude du Canada et Consommateurs Canada pour obtenir de plus amples renseignements sur les escroqueries actuelles, y compris celles liées à la COVID-19. *Voir « Où puis-je obtenir plus d'information » à la fin de ce chapitre pour les coordonnées.*



©Copyright SIJNE 2025

Reconnaître la fraude

Si cela semble trop beau pour être vrai, c'est généralement le cas. Voici quelques éléments que vous pouvez rechercher et qui peuvent parfois indiquer une arnaque :

- contact d'étrangers qui cherchent à vous offrir une affaire
- les appelants trop excités utilisent beaucoup de pression
- les gens qui vous poussent à obtenir des réponses immédiates ou la confirmation d'une transaction
- les gens qui insistent pour que vous ne parliez pas de l'entente à quelqu'un d'autre
- les personnes qui vous découragent de recevoir des conseils ou des conseils uniquement d'une personne qu'elles suggèrent
- toute transaction dans laquelle vous gagnez en fonction du nombre de personnes que vous impliquez
- les gens qui ne vous envoient pas d'informations avant que vous leur donniez de l'argent ou des renseignements
- toute transaction dans laquelle vous devez payer des frais ou acheter quelque chose avant de recevoir un prix, un crédit ou un produit que vous n'avez pas commandé
- des prix si bas qu'ils sont déraisonnables par rapport à leur valeur réelle
- toute récompense, prix ou paiement (généralement très important) que vous avez promis en échange de vos renseignements bancaires
- communiquer avec des personnes, des entreprises ou des créanciers que vous ne connaissez pas
- les personnes qui prétendent représenter un organisme de bienfaisance que vous ne connaissez pas ou qui ont un nom très proche d'un organisme de bienfaisance bien connu
- entreprises qui essaient de ressembler à une agence ou une entreprise bien connue
- les personnes qui vous contactent pour obtenir votre carte de crédit, votre carte d'appel, vos renseignements bancaires ou votre numéro d'assurance sociale
- toute réclamation selon laquelle vous avez gagné un prix pour un concours auquel vous n'avez pas participé
- les gens qui disent qu'ils appellent de votre banque et vous demandent de fournir des informations sur votre compte pour les aider à attraper un fraudeur.

©Copyright SIJNE 2025

Qu'est-ce que le vol d'identité?

Le vol d'identité consiste à obtenir vos renseignements personnels et à les utiliser pour vous voler. Le vol d'identité est maintenant la fraude qui connaît la croissance la plus rapide.

Les renseignements personnels peuvent comprendre votre adresse, votre date de naissance, votre numéro d'assurance sociale (NAS), vos numéros de carte de crédit ou de carte bancaire, vos numéros d'identification personnelle (NIP) et vos codes de passe, ainsi que vos numéros de permis de conduire. Si des voleurs d'identité obtiennent vos renseignements personnels, ils peuvent :

- retirer de l'argent de vos comptes bancaires
- facturer les achats sur vos cartes de crédit
- demander de nouvelles cartes de crédit ou des prêts à votre nom
- acheter des articles coûteux à crédit en votre nom.

Dans des cas extrêmes, les voleurs d'identité ne recueillent pas seulement des renseignements personnels à votre sujet, mais ils peuvent aussi vous surveiller. Ils apprennent à connaître vos amis et les membres de votre famille, et ils apprennent votre routine hebdomadaire personnelle. Ensuite, ils décident comment tirer le meilleur parti de vous. Parfois, ils prétendent être des membres de la famille bloqués qui ont un besoin urgent d'argent. Parfois, ils prétendent être vous et s'arrangent pour hypothéquer ou vendre votre maison.

Comment les voleurs d'identité obtiennent-ils des renseignements personnels?

Voici quelques-unes des façons dont les voleurs d'identité peuvent obtenir vos renseignements personnels :

- le voler dans votre portefeuille ou sac à main, à la maison, dans votre boîte aux lettres, sur votre lieu de travail, dans un véhicule ou sur un ordinateur
- Faites du phishing, c'est-à-dire que vous recevez un courriel menaçant de graves conséquences si vous ne mettez pas immédiatement à jour les informations d'un site web. Cela vous amène à aller sur le site Web afin qu'ils puissent obtenir des renseignements personnels tels que les mots de passe et les codes d'accès.
- prétendre être une personne autorisée à demander des renseignements (par exemple, un fonctionnaire du gouvernement, un employé de banque, un locateur, un créancier ou un employeur)

©Copyright SIJNE 2025

- Ramassez-le dans vos ordures. Par exemple, les relevés bancaires et de carte de crédit, des copies de demandes de crédit ou de prêt, des états financiers et des déclarations d'impôt.
- rediriger votre courrier, l'ouvrir et le mettre dans votre boîte aux lettres
- Installer des guichets automatiques (GAB) et des distributeurs de billets pour que votre numéro de carte de débit ou de crédit et votre NIP puissent être lus
- Le surf à l'épaule — Vous vous tenez sur votre épaule pour regarder comment vous entrez vos codes d'accès et mots de passe dans les guichets automatiques, les distributeurs de billets, les téléphones et les ordinateurs.
- acheter ou échanger des listes de diffusion clients
- rechercher les avis de décès, les annuaires téléphoniques et autres documents publics
- placer de fausses annonces pour des emplois afin d'obtenir votre curriculum vitae et vos coordonnées
- prétendre que vos renseignements personnels sont nécessaires pour réclamer un prix ou des gains de loterie
- utiliser un en-tête qui semble provenir d'un ministère ou d'une institution financière pour obtenir des renseignements personnels.

Se protéger contre la fraude

La meilleure façon de se protéger contre la fraude est d'être informé et alerté.

- Protégez vos renseignements financiers personnels. Ne donnez aucun de vos renseignements bancaires ou de carte de crédit à une personne que vous ne connaissez pas et en qui vous n'avez pas confiance. Ne pas écrire votre NIP.
- Couvrez le clavier lorsque vous entrez vos mots de passe et codes d'accès, et regardez autour de vous pour vous assurer que personne ne regarde par-dessus votre épaule.
- Vérifiez avant de faire des achats lorsque vous n'êtes pas face à face avec quelqu'un que vous connaissez, demandez un nom et des informations de contact, et assurez-vous que la personne est qui elle prétend être.
- Obtenez au moins deux devis écrits pour tous les travaux de réparation; demandez des références et vérifiez-les; vérifiez si des plaintes ont été déposées auprès du Bureau d'amélioration des entreprises; et n'acceptez pas de payer tout l'argent à l'avance.

©Copyright SIJNE 2025

- Sachez que la police et les institutions financières ne vous appellent jamais pour vous demander des renseignements sur votre carte bancaire, vos coordonnées bancaires ou vos coordonnées bancaires.
- Ne fournissez pas plus de renseignements personnels que ce qui est nécessaire pour votre entreprise.
- Ne donnez votre NAS que lorsque c'est absolument nécessaire et n'emportez pas votre carte de NAS avec vous. Les entreprises comme les magasins ne devraient pas demander votre numéro d'assurance sociale.
- Ne donnez pas votre adresse et votre numéro de téléphone à moins d'une bonne raison.
- Ne transportez que les documents et cartes dont vous avez besoin.
- Ne laissez pas votre sac à main ou portefeuille sans surveillance.



- Si vous payez par carte de débit ou de crédit, assurez-vous que votre numéro de carte n'apparaît pas sur le reçu.
- Si vous payez avec une carte de débit ou de crédit dans un restaurant, gardez votre carte en vue. Organiser pour payer à votre table ou aller avec le serveur pour traiter la carte.
- Déchirez les reçus et les copies des documents dont vous n'avez plus besoin, comme les relevés bancaires, les déclarations de revenus, les demandes de crédit et les relevés, les reçus, les formulaires d'assurance et les offres de crédit que vous recevez par la poste.
- Ne laissez pas de renseignements personnels traîner dans votre maison, votre véhicule, votre lieu de travail ou sur votre ordinateur.
- Conservez les documents importants comme votre certificat de naissance, vos déclarations d'impôt et votre carte d'assurance sociale dans un endroit sûr.
- Lorsque vous recevez des documents et des cartes de renouvellement, détruisez les anciens et signez immédiatement les nouveaux.
- Sachez quand vos cartes de crédit, vos états financiers et vos factures de services publics doivent arriver par la poste.
- Conservez les relevés de transactions de cartes de crédit, de cartes de débit et de guichets automatiques afin de pouvoir les faire correspondre à vos relevés.

©Copyright SIJNE 2025

- Vérifiez soigneusement vos relevés bancaires et de carte de crédit pour vous assurer qu'il n'y a pas de retraits ou de frais que vous ne prévoyez pas.
- Mettez à jour vos cartes de crédit en les remplaçant par des cartes qui possèdent les plus récentes caractéristiques de sécurité, par exemple des « cartes à puce » qui nécessitent un NIP parce qu'elles sont intégrées à une puce micro-informatique.
- Informez votre compagnie de carte de crédit lorsque vous quittez le pays. Votre société de carte de crédit devrait vous contacter s'il y a une activité inhabituelle sur votre carte, comme des séjours dans des hôtels internationaux.
- Verrouillez votre boîte aux lettres.
- Ramasser votre courrier rapidement.
- Ne choisissez pas de numéros de carte (pour votre carte de crédit, votre compte bancaire, etc.) qui font référence à vos renseignements personnels (comme votre date de naissance ou votre NAS).
- Ne choisissez pas de mots de passe qui peuvent être facilement devinés, comme le nom de votre animal.
- Utilisez des filtres de logiciels espions, des filtres de courrier électronique et un logiciel de pare-feu sur vos ordinateurs.
- Si vous utilisez des sites Internet sécurisés pour effectuer des transactions financières, suivez les instructions de sécurité lorsque vous entrez sur le site et lorsque vous le quittez. Dans la section « Outils » de votre navigateur Web, cliquez sur Effacer l'historique récent » lorsque vous avez terminé.
- Assurez-vous que toutes les informations personnelles sont supprimées avant de vendre, recycler ou jeter votre ordinateur. Vous avez peut-être supprimé des fichiers, mais les informations peuvent toujours se trouver sur le disque dur.
- Envisagez de vous inscrire à la liste nationale des numéros de téléphone exclus, qui interdit à la plupart des entreprises avec lesquelles vous ne traitez pas de communiquer avec vous par téléphone.



«

©Copyright SIJNE 2025

Que puis-je faire si je pense être la cible d'une fraude?

Si vous soupçonnez que vous êtes la cible d'une fraude, ne traitez pas directement avec la personne qui, selon vous, tente de vous tromper. Ne pas accepter de fournir d'autres fonds pour obtenir vos premiers paiements ou pour maintenir une entente ouverte.

Vous pouvez communiquer avec votre service de police local ou le détachement de la GRC et le Centre canadien antifraude. Vous pouvez également signaler le crime en ligne par l'intermédiaire de certains des sites Web énumérés à la fin de cette section sous "Plus d'informations".

Vous devriez également communiquer Equifax Canada et TransUnion Canada. Ce sont des agences de déclaration de crédit. Ils peuvent mettre une alerte sur votre compte afin que les créanciers doivent vous appeler avant d'ouvrir de nouveaux comptes ou de modifier vos comptes existants. Demandez-leur aussi de vous envoyer une copie de votre rapport de crédit pour que vous puissiez voir si un voleur d'identité a ouvert de nouveaux comptes ou des dettes à votre nom. L'Agence de la consommation en matière financière du Canada possède des renseignements sur les rapports de crédit et les agences d'évaluation du crédit. *Voir « Où puis-je obtenir plus d'information » à la fin de ce chapitre pour les coordonnées.*

Que faire si je suis victime d'une fraude?

Si vous avez été victime de fraude, vous devez communiquer avec les institutions financières et les sociétés émettrices de cartes de crédit où vous détenez vos comptes. Dites-leur ce qui s'est passé et demandez-leur de geler vos comptes. Si la fraude a touché votre compte, il doit être fermé. Vous devrez ouvrir de nouveaux comptes.

Vous devriez communiquer avec la police ou la GRC pour signaler que vous avez été victime d'une fraude, peu importe le montant de votre perte. Ils peuvent ouvrir une enquête.

Vous devriez également communiquer avec Equifax Canada et TransUnion Canada. Ce sont des agences de déclaration de crédit. Ils peuvent mettre une alerte sur votre compte afin que les créanciers doivent vous appeler avant d'ouvrir de nouveaux comptes ou de modifier vos comptes existants. L'Agence de la consommation en matière financière du Canada possède des renseignements sur les rapports de crédit et les agences d'évaluation du crédit.

Signaler la fraude au Centre canadien antifraude.

Si vos documents émis par le gouvernement ont été perdus ou volés, communiquez avec le ministère, expliquez ce qui s'est passé et demandez de nouveaux documents. Vous devrez probablement le faire par écrit. Communiquez avec Service Canada à l'adresse canada.ca ou au 1-800-206-7218 si votre numéro d'assurance sociale (NAS) a été volé.

Si vous pensez que votre courrier a été volé ou redirigé, communiquez avec Postes Canada au 1 800 267-1177 ou canadapost.ca.

©Copyright SIJNE 2025

Conseils rapides

- **Connaître la source**. Cela signifie consulter un site Web avant de transmettre des renseignements personnels, surtout des renseignements financiers personnels. Cela ne signifie pas que vous ne pouvez pas faire du shopping ou surfer sur des sites inconnus, mais assurez-vous d'avoir fait vos devoirs avant d'échanger des informations.
- **Lisez attentivement votre courriel**. De nombreuses offres frauduleuses se présentent sous forme d'e-mails car l'internet permet d'envoyer des milliers de courriels à un coût relativement bas. Utilisez un programme de messagerie qui vous permet de filtrer ces envois en masse, et vous passerez moins de temps à taper la touche de suppression.
- **Ne traitez qu'avec des organisations réputées** et ne divulguez pas d'informations personnelles ou financières à moins que vous soyez sûr de vivre dans un environnement sécuritaire. Ne jugez pas la fiabilité en fonction de la beauté ou de la sophistication du site.
- **Soyez prudent sur les sites de vente aux enchères**, l'un des domaines qui génèrent beaucoup de plaintes.
- **Comprendre le plus possible comment fonctionne l'enchère**, quelles sont vos obligations en tant qu'acheteur et quelles sont les obligations du vendeur.
- **Renseignez-vous sur ce que fait le site Web** ou l'entreprise en cas de problème et envisagez d'assurer la transaction et l'envoi.



©Copyright SIJNE 2025

- **Apprenez le plus possible sur le vendeur**, surtout si vous n'avez qu'une adresse e-mail. S'il s'agit d'une entreprise, consultez le Bureau des meilleures pratiques où elle est située. Examinez les commentaires sur le vendeur. Rappelez-vous qu'en raison de la différence des lois, il peut être beaucoup plus difficile de résoudre un problème si le vendeur est situé à l'extérieur du Canada.
- **Vérifiez si les frais de livraison** sont inclus dans le prix d'enchère ou s'il s'agit de frais supplémentaires. Si elles sont en supplément, déterminez exactement le montant qui vous sera facturé.
- **Ne donnez pas votre numéro d'assurance sociale** ou de permis de conduire.
- **Ne donnez pas votre numéro de carte de crédit** en ligne à moins que le site soit sûr et digne de confiance. Parfois, un petit cadenas apparaît sur l'écran. Cela symbolise un niveau de sécurité plus élevé pour la transmission des données. Bien que ce ne soit pas une garantie, cela peut vous donner une certaine assurance.
- **Ne faites pas d'investissement** dans des choses dont vous n'êtes pas absolument sûr. Faites vos devoirs sur l'investissement pour vous assurer qu'il est légitime.
- **Soyez sceptique à l'égard des personnes** qui se présentent comme des fonctionnaires du gouvernement nigérian ou étranger et qui demandent votre aide pour placer de grosses sommes d'argent dans des comptes bancaires à l'étranger.

Où puis-je obtenir plus d'informations?

- **Le Centre canadien antifraude** en ligne au antifraudcentre-centreantifraude.ca ou composez le 1-888-495-8501. Le centre recueille des renseignements et du renseignement criminel sur des questions comme la fraude par marketing de masse (p. ex., télémarketing), la fraude par paiement d'avance (p. ex., lettres de l'Afrique de l'Ouest), la fraude sur Internet, le vol d'identité et les fraudes et escroqueries liées à la COVID-19
- **Fraudes et escroqueries liées à la COVID-19** enseignements et moyens de protection, du gouvernement du Canada : www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html
- **Investor Rights and Protection Guide de la Société d'information juridique de la Nouvelle-Écosse**, à l'adresse legalinfo.org/guides/investor-rights-and-protection-guide/
- **L'Agence de la consommation en matière financière du Canada** : canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere.html ou 1-866-461-3222. Renseignements sur le vol d'identité, les types de fraude, la contrefaçon et autres menaces ou escroqueries; protection contre la fraude; signalement des fraudes.

©Copyright SIJNE 2025

- **Le Centre de signalement des pourriels**, qui supervise la loi canadienne anti-pourriel, au numéro https://ised-isde.canada.ca/site/loi-canadienne-anti-pourriel/fr/reconnaitre-signaler-pourriels ou au 1-800-328-6189 reçoit également les signalements de courriels suspects ou non sollicités (p. ex., hameçonnage, logiciels malveillants, marketing trompeur, etc.).
- **Pensez cybersécurité : Site du gouvernement fédéral sur la sécurité en ligne pour les particuliers et les entreprises :** getcybersafe.gc.ca
- **CyberScan:** pour obtenir des informations et de l'aide si quelqu'un vous harcèle, partage des images privées de vous sans votre consentement ou prétend être vous en ligne ou par texte ou courriel au site novascotia.ca/cyberscan/fr/ ou composez le 902-424-6990 ou le 1 855-702-8324.
- **Service Canada** au 1-800-206-7218 si votre numéro d'assurance sociale (NAS) a été volé.
- **Bureau de la consommation**, un ministère fédéral qui donne aux consommateurs des conseils sur la façon de se protéger dans diverses situations de consommation: consumerinformation.ca.
- **Bureau de la concurrence du Canada** : Organisme gouvernemental fédéral préoccupé par les marchés concurrentiels et l'information des consommateurs. Elle enquête sur les plaintes et les demandes de renseignements du public concernant des questions liées aux consommateurs, comme l'étiquetage trompeur des produits et la fixation des prix : bureau-concurrence.canada.ca. Leur « Petit livre noir des escroqueries » est facile à utiliser et peut vous aider à vous protéger contre les escroqueries courantes.
- **Liste nationale de numéros de télécommunication exclus (LNNTE**): (Commission canadienne de radiodiffusion et de télécommunications) : Si vous avez des plaintes au sujet d'un télévendeur ou si vous souhaitez inscrire un numéro sur la liste de numéros à ne pas appeler, veuillez consulter le site Web : https://lnnte-dncl.gc.ca/fr, ou composez le 1-866-580-3625. Pour utiliser le service vous devez composer le numéro de téléphone que vous souhaitez inscrire.
- **Service Nova Scotia information des consommateurs**: 1-800-670-4357
- **Better Business Bureau of the Atlantic Provinces**: Conseils aux consommateurs; listes des entreprises et organismes de bienfaisance agréés par le BBB; plaintes; renseignements pour les entreprises : visitez le site bbb.org ou composez le 1-877-663-2363
- **Registre des sociétés de capitaux**: 1-800-225-8227 (sans frais), ou 902-424-7770; beta.novascotia.ca/fr/programs-and-services/registre-des-societes-de-capitaux
- **Pour obtenir une copie à jour de votre rapport de crédit** — communiquez avec Equifax Canada (equifax.ca) ou 1 800-465-7166 ou TransUnion Canada (transunion.ca) or 1 800-663-9980

©Copyright SIJNE 2025

- **Nova Scotia Department of Seniors**:
  Courriel : seniors@novascotia.ca
  Ligne d'information : 1-844-277-0770 (toll-free in Nova Scotia)
  Site Web : novascotia.ca/seniors

- **Service d'information et de référence 211**. Pour en savoir plus sur les programmes et services destinés aux aînés de la Nouvelle-Écosse, composez le 2-1-1 ou visitez leur site Web, ns.211.ca.

Information juridique générale

- **Société d'information juridique de la Nouvelle-Écosse (SIJNE)**
  Ligne d'information juridique
  902-455-3135 | 1-800-665-9779
  Courriel : questions@legalinfo.org
  www.legalinfo.org

©Copyright SIJNE 2025